



## Défense des troupeaux

# Chiens de protection : un véritable casse-tête pour les éleveurs

“ En 2021, l'Idéle a démarré une campagne de recensement des chiens de protection pour mieux connaître leur effectif, leurs caractéristiques et comportements dans les activités de défense des troupeaux. L'objectif à moyen terme est de constituer un réseau d'éleveurs-naisseur professionnels, afin de structurer une filière de référence et d'améliorer la sélection génétique pour obtenir des chiens plus performants. ”

Structurer une filière génétique professionnelle pour les chiens de protection : c'est l'objectif vers lequel se dirige doucement mais sûrement l'Institut de l'élevage (Idéle). En accompagnant les éleveurs dans leur choix de chiens de protection ou la gestion de conflits au sein de l'élevage, l'Idéle leur permet d'anticiper au maximum d'éventuels problèmes d'adaptation au sein du troupeau ou de comportement avec les usagers de la montagne.

**75 éleveurs recensés en un an**

« Depuis 1983, l'Idéle anime le réseau technique de référence des chiens de conduite. La prédation du loup s'installant dans de nombreux départements français, c'est en toute logique que nous avons souhaité travailler sur les chiens de protection », explique Barbara Ducreux, coordinatrice du réseau national de recensement des chiens de protection. En dehors des techniciens de la Pastorale pyrénéenne, association qui introduit depuis plus de vingt ans le chien montagne des Pyrénées (patou) dans les élevages caprins et ovins du massif, l'Idéle s'est aperçu « qu'ailleurs en France, il n'y avait pas vraiment de travail pour accompagner les éleveurs dans leur choix de chien de protection. », ajoute-t-elle. Cette première campagne de recensement qui a eu lieu en 2021 a, pour l'heure, permis d'aller à la rencontre de 75 éleveurs installés sur les principales zones de prédation. Ils avaient pris contact de manière spontanée avec l'Idéle. Une petite trentaine de relais locaux dont six référents for-



Barbara Ducreux, référente pour la campagne de recensement des chiens de protection à l'Idéle.

mateurs (lire ci-dessous) ont intégré le réseau technique de référence sur les chiens de protection. « Il faut compter environ une demi-journée par chien recensé. Le recenseur n'observe que les chiens d'au moins 18 mois qui travaillent sur des troupeaux (ovins, caprins, volailles, camélidés, bovins), quel que soit le système d'élevage. Lorsque le formateur se déplace, il a besoin de connaître quelques informations clés sur l'identité du chien, ses principales caractéristiques physiques, son environnement de travail, les conditions d'introduction au troupeau à son arrivée et les qualités et défauts que lui trouve l'éleveur », indique la référente

du réseau. Ces informations seront par la suite enregistrées dans une base de données informatique sécurisée dont les premières informations seront disponibles cet été. Son accès est limité aux recenseurs dans un but purement technique ou de recherche, en accord avec l'éleveur.

### Pas de chiens « prêts à l'emploi »

Depuis un an, le constat réalisé par l'Idéle est plutôt unanime : « lorsque les éleveurs font appel au réseau, les problèmes sont souvent déjà bien installés. Encore peu ont le réflexe de nous solliciter avant de prendre un chien de protection... Ça arrive mais c'est rare ! » souligne Barbara Ducreux. Prévenir plutôt que guérir, l'adage n'est donc pas encore bien suivi au sein des élevages mais, d'après les formateurs, le bouche-à-oreille et une connaissance plus large du réseau technique sur le territoire national devraient permettre de capter davantage l'attention des futurs installés. « Trouver des chiens adultes prêts à l'emploi, ça n'existe pas ! Trop souvent on a tendance à croire qu'ils s'adapteront mais il faut bien comprendre une chose : plus tôt le chiot aura été en contact avec les animaux de la ferme, meilleure sera son adaptation au troupeau et donc la défense qu'il pourra lui apporter. Tout ce que le chiot n'a pas vécu au troupeau, c'est du temps de perdu : les bruits, les odeurs, l'environnement... Le chien de protection, on devrait le voir comme un animal de rente, estime-t-elle, il faudrait que l'éleveur ait les mêmes exigences que lorsqu'il constitue son élevage. »

### Une filière génétique à construire

À moyen terme, le but de cette campagne de recensement est aussi de créer un réseau d'éleveurs-naisseur de chiens de protection adhérent à une charte nationale des bonnes pratiques d'élevage (absence de sevrage précoce, accouplements raisonnés, bonnes conditions d'élevage et de familiarisation à l'humain). Cela passerait par une reconnaissance du métier de l'éleveur de chiens de protection mais aussi par la définition d'un prix minimum de vente pour un chiot de deux mois, prêt à rejoindre l'élevage, estimé par l'Idéle entre 500 et 600 €. « Tout le travail de recensement que nous sommes en train de réaliser va nous permettre de repérer les différentes généalogies, qu'elles soient pures ou croisées, d'analyser les qualités et les défauts d'un maximum de chiens sur plusieurs générations. Nous remarquerons, peut-être, à terme, que certaines lignées sont plus simples à mettre en place que d'autres ou plus performantes selon les caractéristiques recherchées... », précise Barbara Ducreux. Et d'ajouter : « L'idée, c'est vraiment de mettre entre les mains des éleveurs les chiens les plus maniables possible pour défendre en premier lieu le troupeau. Le loup se rapproche de plus en plus des habitations, alors l'autre critère essentiel pour les éleveurs, c'est que leur chien soit aussi sociable pour appréhender les passants et ne pas engendrer de conflits dans les villages... ».

Alison Pelotier

\* Le réseau technique de référence sur les chiens de protection est labellisé et soutenu par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

**INTERVIEW / Yves Lachenal est référent formateur du réseau technique de référence sur les chiens de protection à l'Idéle. Il accompagne les éleveurs dans leurs choix lorsqu'ils souhaitent introduire un chien dans leur élevage. Il les conseille aussi lorsqu'ils sont confrontés à des comportements parfois inadaptés ou conflictuels avec les animaux de rente ou les passants.**

## Yves Lachenal : “ Si votre chien n'est pas au troupeau, ça ne fonctionnera pas ! ”

**Vous êtes éleveur de chèvres installé au bord du massif des Bauges en Haute-Savoie. Quand et comment avez-vous commencé à vous intéresser aux chiens de protection ?**

**Yves Lachenal :** « En tant qu'ancien président de l'association de sauvegarde des chèvres de Savoie, les chiens de troupeau font partie des sujets qui me parlent. J'ai toujours eu des chiens de conduite depuis que j'exerce mon métier, je nourris une vraie passion pour cet animal. En 2004, j'ai décidé de suivre une formation sur les chiens de protection organisée par la DDT de Savoie. L'année suivante, j'ai investi dans mon premier chien de protection. Le timing était bon car, en 2006, le loup a commencé à montrer le bout de son nez sur notre territoire. J'ai été l'un des premiers à prendre un chien de protection sur le territoire et je peux vous dire qu'à l'époque c'était vraiment vu d'un mauvais œil. Pendant longtemps on a nié le problème du loup et si l'on se protégeait avec un chien, cela voulait dire que l'on cautionnait et acceptait sa présence... Aujourd'hui, le

loup est devenu plus insidieux, les attaques sont plus subtiles et difficiles à prévoir. Les mentalités ont changé sur le sujet. À ce jour, j'ai trois chiens croisés montagne des Pyrénées et berger d'Anatolie, et tout se passe très bien. Depuis 2005, j'ai dû perdre trois bêtes prédatées par le loup. »

**Sur quoi vos interventions portent-elles précisément ?**

**Y.L. :** « Avec un réseau de référents formateurs, je dispense des formations (financées dans le cadre du plan loup) mais surtout du conseil individuel, souvent par téléphone, pour accompagner les éleveurs confrontés à des problèmes de prédation, d'adaptation ou de comportement de leur(s) chien(s) de protection. C'est le cas des trois quarts des éleveurs qui font appel à nous. Neuf fois sur dix quand on intervient, on cherche à résoudre des problèmes qu'ils n'auraient pas eus s'ils avaient suivi une formation. Quand vous introduisez un chien de protection parce que vous avez subi une attaque, le mal est déjà fait :

le troupeau est stressé et sûrement l'éleveur aussi. Ce que j'essaie d'expliquer, c'est que la clé de la réussite, c'est l'anticipation mais pour le moment les jeunes installés ne s'en rendent pas vraiment compte. Nous réfléchissons à organiser des interventions dans les lycées agricoles pour que les futurs éleveurs aient tous les renseignements nécessaires avant de s'installer. Nous observons aussi que certains chiens ont des soucis de comportement : il arrive qu'ils jouent ou mordent les animaux de rente, qu'ils ne restent pas au troupeau s'échappant même de l'élevage, qu'ils aient un mauvais comportement avec les passants... Tout cela dépend de l'adaptation du chien à la ferme et de sa socialisation à l'humain qui se jouent dans les toutes premières semaines de vie en communauté. »

**Quels conseils donneriez-vous à un éleveur qui souhaite investir dans un chien de protection ?**

**Y.L. :** « L'important pour qu'un chien soit efficace, c'est qu'il passe 365 jours par

an avec son troupeau. Le mieux encore, c'est qu'il soit né en bergerie et qu'il ait été confronté aux bruits, aux odeurs et aux animaux de la ferme dès ses tout premiers jours. C'est en ce sens que le naisseur a un vrai rôle à jouer. Ce à quoi il faut être vigilant, c'est aussi à la période de l'année à laquelle l'éleveur fait rentrer son chien dans l'élevage. Dans l'idéal, il faut privilégier des mises bas en fin d'automne pour que les chiens soient en entrée d'hiver avec le troupeau. L'arrivée peut se faire à une autre période de l'année du moment où un lot reste en bergerie avec le chiot. Une chose est sûre : si votre chien n'est pas au troupeau, ça ne fonctionnera pas ! Autre point : il faut combattre cette idée que le chien de protection doit être absolument agressif. C'est une idée reçue dont on a du mal à se débarrasser. Le plus important reste de cerner les besoins de l'éleveur, d'analyser son caractère pour lui trouver le chien le plus adapté à sa personnalité mais aussi au quotidien de son troupeau. On le met ensuite en relation avec des éleveurs de chiens de



Yves Lachenal a accompagné une quinzaine d'éleveurs en 2021. Il intervient en Savoie, Haute-Savoie, Ain, Rhône et Loire.

protection qu'on sait sérieuse. L'aspect physique du chien peut aussi jouer un rôle important dans le choix de l'éleveur. Il se peut qu'il matche avec une race plutôt qu'une autre. Le plus important, c'est que les bases soient posées pour que la confiance entre l'éleveur et son chien soit bien ancrée et dure dans le temps. »

Propos recueillis par Alison Pelotier



En Drôme, les éleveurs réclament davantage de communication en direction des autres usagers de l'espace, qui doivent adopter des comportements responsables vis-à-vis des chiens de protection, dont la nécessité est imposée par la présence du loup.

**COHABITATION / En Drôme, où les loups font des ravages, les éleveurs doivent protéger leurs troupeaux avec des meutes de chiens. Localement, cela crée des tensions avec les voisins et autres usagers de l'espace.**

## Les éleveurs sous pression pour gérer des meutes de chiens de protection

Depuis plus d'un an (lire notre édition du 29 avril 2021), les éleveurs alertent sur les tensions grandissantes avec les autres usagers de l'espace. Face à des meutes de loups désormais bien implantées en Drôme, ils doivent protéger leurs troupeaux avec des meutes de chiens. Pour certaines exploitations, c'est entre huit et douze chiens de protection qu'il faut gérer. Début mars, des éleveurs de la vallée de la Gervanne accueilleraient la députée drômoise Célia de Lavergne pour échanger sur ces questions. L'occasion pour un éleveur de souligner : « Les formations qui nous sont proposées aujourd'hui, c'est pour apprendre à gérer un chien de protection mais personne ne forme les éleveurs à gérer une meute. »

### « C'est aux autres de s'adapter »

Malgré tous les efforts déployés pour éviter les incidents, les éleveurs ont l'impression d'être confrontés à des comportements irresponsables de la part de certains usagers de l'espace. « Nous faisons hyper gaffe à l'éducation de nos chiens. Mais nous avons l'impression que nous sommes les seuls à faire des efforts pour nous adapter. Les promeneurs, les touristes n'ont pas conscience que le loup est là. Il faut faire évoluer les mentalités », poursuivent les éleveurs. « Vous avez été les premiers impactés par l'arrivée de loup. Vous l'avez vécu assez seuls et de façon violente, reconnaît la députée. Il y a un véritable changement des équilibres et maintenant,



Les éleveurs comptent sur le soutien des élus locaux pour gérer la difficile cohabitation entre les chiens de protection et les autres usagers de l'espace.

c'est aux autres de s'adapter. » Les éleveurs plaident pour qu'un véritable travail de formation des élus locaux et des forces de l'ordre soit mis en œuvre. « Nous avons déjà participé à des réunions d'information de la population, explique une éleveuse. Mais ce n'est pas à nous d'intervenir, nous ne sommes pas les bons interlocuteurs sur ces questions. C'est à l'État, à la gendarmerie d'expliquer les bons comportements. Les gens doivent être conscients qu'ils mettent en danger leur chien de compagnie,

voire eux-mêmes alors qu'ils sont parvenus par des panneaux de la présence des chiens de protection. »

### À quand un statut du chien de protection ?

La question d'un statut spécifique du chien de protection est immanquablement posée. Pour les éleveurs, il est indispensable. En octobre dernier, lors du congrès de l'Association nationale des élus de montagne, le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, a lancé l'idée d'un statut d'animal dont « la nécessité est imposée ». Depuis, la fédération nationale ovine a déposé dix propositions pour concrétiser ce statut particulier. Mais il y a peu de chance de le voir aboutir avant le prochain plan loup prévu pour 2024. En attendant, les éleveurs comptent sur un soutien des élus locaux qui pourraient, par exemple, prendre des arrêtés interdisant les chiens de promeneurs sur les chemins communaux à certaines périodes de l'année.

La députée Célia de Lavergne a conclu cette visite en dégageant quatre priorités de travail : le statut du chien de protection, la prise en charge des frais vétérinaires, les assurances [certaines compagnies ne veulent plus assurer les éleveurs ayant déclaré plusieurs sinistres concernant leurs chiens, ndr] et enfin la communication pour faire évoluer les comportements des autres usagers. ■

Sophie Sabot

### ENQUÊTE /

## Comment les chiens de protection sont-ils perçus ?

Le réseau pastoral Auvergne-Rhône-Alpes et le centre d'études de réalisations pastorales Alpes Méditerranée (Cerpam) ont publié récemment les résultats de leur étude « Mon expérience avec les chiens de protection ». Dans un contexte où de plus en plus de chiens sont utilisés par les éleveurs pour défendre leur troupeau en réponse à l'augmentation du nombre de loups dans le massif des Alpes, l'objectif de cette étude est d'identifier les situations de cohabitation problématiques. Pour cela, 513 témoignages ont été recueillis en 2021 dans toute la France dont 271 en région Aura.

### Quels ressentis face aux chiens ?

D'après cette étude « lorsque le chien ne fait qu'aboyer, 40 % des répondants considèrent déjà la rencontre comme mauvaise, 30 % ressentent de la peur, allant même jusqu'à la panique (5 % des répondants) ou la terreur (3 %). Cela interroge puisque l'aboiement est un comportement recherché afin d'alerter le berger et de dissuader tout étranger de s'approcher », peut-on lire dans l'enquête. Par ailleurs, dès lors qu'un chien grogne durant la rencontre, celle-ci est mal vécue par les randonneurs. Les sentiments de peur (67 %), de panique (27 %) et de terreur (23 %) augmentent sensiblement par rapport au palier inférieur où le chien ne fait qu'aboyer. L'enquête met en évidence une proportion moins importante de mauvaises rencontres lorsque le berger est présent. En 2021, 70 incidents ont été constatés sur les principaux départements prédatés dont 15 morsures sur des chiens de compagnie, 24 pincements et 31 morsures sur des personnes. « Les incidents ont impliqué moins de 2 % des chiens de protection. Ces incidents sont à recontextualiser : sur les 5 000 chiens de protection financés par l'État, et principalement concentrés sur les principaux départements prédatés, plus de 1 000 sont présents sur le seul département des Hautes-Alpes », indique l'étude.

### Adopter un comportement respectueux

66 % des sondés ont affirmé garder un sentiment de colère après une mauvaise rencontre : 42 % envers les bergers, 23 % envers les éleveurs, 11 % envers les chiens et 7 % envers les autorités. Les réactions peuvent être démesurées : taser, bombe au poivre, jet de pierre... « Encore trop de personnes répondent de manière agressive face à un chien qui s'approche. Il faut bien comprendre que si l'on n'adapte pas son comportement et que l'on fait n'importe quoi avec lui, il peut réagir de manière agressive », rappelle Barbara Ducreux de l'Institut de l'élevage. Pour sensibiliser à la « bonne attitude », l'Institut technique organise des formations en direction des mairies, des gendarmeries, des offices de tourisme, des parcs naturels, des accompagnateurs de moyenne montagne et des autres usagers des espaces pastoraux. « Les éleveurs sont obligés de faire des efforts et de mieux communiquer mais il faut que la prédation devienne un sujet de société, la préoccupation de tous... », conclut l'éleveur Yves Lachenal. ■